

Cour de France.fr / Actualités et liens utiles / Événements / Appels à communication / 12 jan. 2015, Paris :  
La représentation politique avant le gouvernement représentatif

## **12 jan. 2015, Paris : La représentation politique avant le gouvernement représentatif**

### **Appel à contribution**

Le but de ce colloque est d'amener politistes et historiens à dialoguer autour des usages politiques de la représentation, à partir du moment où la notion est présente mais avant l'apparition du gouvernement représentatif, du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. La perspective est double : d'une part, sans méconnaître l'irréductible spécificité des pratiques, éclairer et rapprocher des expériences historiques souvent considérées séparément ; d'autre part, dans une perspective de sociologie historique du politique, poser les jalons d'une généalogie des institutions qui s'imposent en Europe et aux États-Unis à partir des révolutions de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui, aujourd'hui, semblent confrontées à une crise de légitimité dans les « vieilles démocraties ».

### **Argument**

Les travaux contemporains de science politique considèrent généralement comme allant de soi l'assimilation entre la représentation politique et les institutions du gouvernement représentatif, en particulier l'élection régulière de gouvernants indépendants de leurs électeurs. Implicite chez Hanna Pitkin (1967), problématisée et historicisée chez Bernard Manin (1995), cette assimilation élimine du champ de la représentation politique toutes les relations qui échappent au mandat électif tel qu'il est aujourd'hui pratiqué. Elle tend aussi à assigner une signification fixe à l'élection, indépendamment du contexte socio-historique et de la culture politique des groupes concernés. Or le concept de représentation ne date pas de l'avènement du gouvernement représentatif : il est en usage en Europe depuis le Moyen Âge, et il gagne en importance et en centralité dans le vocabulaire politique à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (Podlech, 1984, Hofmann, 2003). Les élections ont par ailleurs longtemps coexisté avec d'autres procédures de nomination, en même temps qu'elles revêtaient des sens fort différents de celui que nous leur attribuons spontanément aujourd'hui (Christin, 2014).

Le but de ce colloque est d'amener politistes et historiens à dialoguer autour des usages politiques de la représentation, à partir du moment où la notion est présente mais avant l'apparition du gouvernement représentatif, en gros du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. La perspective est double : d'une part, sans méconnaître l'irréductible spécificité des pratiques, éclairer et rapprocher des expériences historiques souvent considérées séparément ; d'autre part, dans une perspective de sociologie historique du politique, poser les jalons d'une généalogie des institutions qui s'imposent en Europe et aux États-Unis à partir des révolutions de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui, aujourd'hui, semblent confrontées à une crise de légitimité dans les « vieilles démocraties ». Le colloque sera résolument pluridisciplinaire, et pourra inclure des communications portant sur les modalités concrètes des relations de représentation comme sur les logiques sociales qui les sous-tendent, en passant par les conceptions idéelles en fonction desquelles elles prennent sens (que ces conceptions soient énoncées par des acteurs ordinaires dans le cadre de leurs pratiques ou par des théoriciens). Dans cette perspective, les contributions traiteront en particulier quatre grands ensembles de questions.

### **Axes thématiques**

Les élections, procédures et pratiques

L'institution centrale de la représentation politique contemporaine étant l'élection, la première voie d'étude de la représentation avant le gouvernement représentatif est la mise au jour des formes passées

de cette procédure, que l'on a aujourd'hui tendance à appeler indifféremment vote (du latin *votum*, vœu), scrutin (du latin *scrutinium*, enquête) ou élection (du latin *electio*, choix). Qu'elle se déroule ou non à travers un véritable scrutin, l'élection, qui peut se réduire à une simple acclamation, suppose un rite particulier donnant lieu à un usage collectif et performatif de la parole. Elle s'oppose ainsi aux autres formes de dévolutions du pouvoir, en particulier selon le principe héréditaire, qui sont tacites (Péneau, 2008). Au Moyen Âge puis à l'époque moderne, on vote et on procède à des élections à de multiples occasions et dans de nombreux lieux : dans les communes, au sein de « sociétés électives » (confréries, corporations, universités), dans l'Église romaine, dans les assemblées générales, dans les assemblées des états, les parlements, les diètes et le collège des électeurs du Saint-Empire romain germanique ; on vote pour prendre des décisions concrètes, mais aussi pour élire ceux qui seront amenés à décider à la place de l'ensemble (Christin, 2014 ; Dartmann, Wassilowsky, Weller, 2010 ; Ruffini, 1977 ; Schneider, Zimmermann 1990 ; Théry, 2001). Cependant, l'élection n'a généralement pas le sens que lui prêtent les théories politiques actuelles, à savoir l'habilitation d'une personne ou d'un groupe de personnes à parler au nom des autres membres de la collectivité légitimée par le décompte de votes exprimant les volontés individuelles de ces derniers. Comment l'élection est-elle matériellement organisée dans ces différents lieux ? Quelles significations a-t-elle pour les acteurs ? Par quel processus la règle majoritaire vient-elle à s'imposer, et sous quelles formes (majorité simple, qualifiée, vote à plusieurs échelons...) ? Quelles sont les évolutions chronologiques les plus significatives ? Comment circule le fait électoral entre différents espaces sociaux, géographiques et temporels (Moulin, 1998 ; Ruffini, 1977) ? Comment les élections s'articulent-elles avec d'autres procédures ?

### La représentation sans le vote

L'opposition tranchée entre l'élection et d'autres procédures représentatives ne fait pas sens pour la majorité des contextes médiévaux et modernes européennes. L'une des caractéristiques de ces sociétés est, en effet, que les élections, quelles qu'en soient les formes et les sens, coexistent et sont articulées avec d'autres procédures de sélection des gouvernants et d'exercice du pouvoir. Le terme même d'élection est très souvent utilisé de façon générique, au sens de désignation d'une personne, sans présumer des modalités de cette désignation. L'une des grandes matrices médiévales de la notion de représentation, la *repraesentatio identitatis*, implique qu'une partie du corps social concerné peut représenter le tout sans que ce dernier ait donné mandat à la partie en question (Hofmann, 2003). « Vote par compromis » ou à plusieurs échelons, unanimité et consensus, cooptation, tirage au sort sont alors des modalités très présentes, qui passent d'un espace à un autre ou dont la circulation se heurte à certaines barrières. Le tirage au sort est par exemple exporté des communes italiennes où il fleurit à partir du xiii<sup>e</sup> siècle du Moyen Âge à la Couronne d'Aragon au xiv<sup>e</sup> siècle (Casey, 1979, Torras i Ribé, 1983), mais il est interdit au sein de l'institution ecclésiastique à partir du xiii<sup>e</sup> siècle (Schneider, Zimmermann, 1990). Les rois et les princes, même s'ils n'avaient pas été élus (l'empereur du Saint-Empire étant l'exception la plus connue), revendiquaient un caractère représentatif (Reynolds, 1984) et fondaient leur pouvoir sur leur légitimité et sur l'approbation, réelle ou supposée, des habitants des territoires qu'ils contrôlaient et avec lesquels ils ne cessaient de dialoguer (Foronda, 2011). La mise au jour chez Pierre de Jean Olivi d'une théorie contractuelle de la royauté fondée sur celle des sacrements a permis de dénouer les liens, trop rapidement tissés à partir de Rousseau, entre contractualité et démocratie (Boureau, 1991). Quelles furent les principales procédures « représentatives » aux côtés de l'élection (au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot), comment s'articulèrent-elles entre elles et avec les différentes formes d'élection ? Quelles comparaisons peut-on établir entre les formes de représentation non-électorale de différents espaces géographiques et à différentes époques ? Quelles furent les conceptions de la communauté et de la politique qui légitimèrent ces relations de représentation ?

### Représentation, légitimité et gouvernement

De la même manière que les élections contemporaines jouent un rôle crucial dans la légitimation du gouvernement et de l'appareil d'État, les dynamiques de représentation politiques du passé doivent être saisies au regard des relations de pouvoir qu'elles permettent de justifier, mais aussi de négocier, de critiquer et de contester. Un pouvoir qui s'établit comme « représentatif » voit s'ouvrir certaines possibilités de légitimation, et dans le même temps peut permettre la multiplication des contestations et

des ruptures de consentement. Parallèlement, les conflits entre les différents pouvoirs – l’empereur et le pape, les rois et le pape, le pape et le concile, les différentes Églises de la chrétienté, l’empereur et les princes, communes républicaines et principautés – ont eux-aussi mobilisé des conceptions de la représentation. Il s’agit donc d’analyser en fonction de quelles conceptions de la communauté et de la politique des personnes parlent et agissent au nom d’une entité (le pays, le peuple, Dieu, etc.). Quelles ont été les grandes conceptions médiévales et modernes de la représentation ? Dans quelle mesure ont-elles été reprises et réinterprétées dans les conceptions contemporaines, à travers des auteurs comme Hobbes ? La dichotomie entre la représentation-mandat et la représentation-identité, thématifiée par Hofmann (2003), permet-elle de rendre compte de leur multiplicité ? Comment se sont-elles forgées, dans quels lieux ont-elles été mobilisées ? Comment s’articulent, dans la monarchie de droit divin, la relation que le monarque entretient avec Dieu et avec ses sujets ? Quelles étaient les conceptions de la représentation typiques des communes républicaines et des corporations ? La réinterprétation du principe de droit romain *Quod omnes tangit ab omnibus approbari debet* (Q.o.t), qui définit une certaine configuration du pouvoir du représentant comme reposant sur le consentement du représenté (Tătaru-Cazaban, 2007), a sans nul doute joué un rôle important pour comprendre ce que Bernard Manin (1995) appelle « le triomphe de l’élection ». On peut la rapprocher de la forme de gouvernementalité dont Jacques Dalarun (2012) voit l’émergence au sein des institutions religieuses des xi<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles, reposant sur des pratiques et des discours par lesquels ceux qui dirigent sont eux-mêmes des serviteurs. Quels sont les processus qui amènent des pouvoirs à se présenter ou à être considérés comme relevant de la représentation ? À partir de quels moments et comment s’élabore, s’impose et se transforme l’idée qu’un pouvoir légitime est consenti ? Qu’est-ce que la représentation fait aux rapports de pouvoir, en particulier aux formes de gouvernement ?

## Le pouvoir en représentation

Comme l’ont montré Roger Chartier (2013) et Hasso Hofmann (2003), la représentation à l’époque moderne a deux significations : la présentification d’un sujet ou d’un objet absent et la monstration d’une présence. Les signes par lesquels les représentants prétendent incarner un groupe et se présentent comme représentants devant un public constituent une piste fondamentale pour comprendre le travail de la représentation : comme l’écrit Louis Marin, « les représentations sont des délégations de force dans les signes » (2005, p. 74). Ils peuvent constituer un ressort de gouvernement fondamental, en particulier là où les moyens administratifs et militaires sont limités au regard du territoire et des masses humaines à gouverner (Bredekamp, 2004). Tous les pouvoirs reposent sur une « théâtrocratie » fondamentale pour obtenir le consentement des sujets (Balandier, 1980, Geertz, 1983). La représentation du pouvoir passe alors par de nombreux canaux : l’attribution aux gouvernants d’attributs marquant leur nature spécifique, des représentations picturales de leur personne, l’organisation même des lieux qui incarnent leur puissance (Stollberg-Rilinger, 1999, 2013). Dans le cadre français, Versailles et Louis XIV en sont les exemples les plus paradigmatiques (Sabatier, 1999). Quelles sont les formes de représentation de la dévolution du pouvoir au Moyen Âge et à l’époque moderne, et en quoi sont-elles spécifiques ? Existe-t-il des correspondances entre les manières de représenter le pouvoir et de gouverner (Ghermani, 2009) ? Peut-on trouver dans l’art une réflexion sur la notion de représentation du pouvoir ? La transformation des entités au nom desquelles le pouvoir est exercé va-t-il de pair avec des modifications dans les formes symboliques de la puissance des gouvernants ?

## Modalités pratiques d’envoi des propositions

Le colloque se déroulera de l’après-midi du jeudi 12 mars jusqu’à la matinée du samedi 14 mars, à Paris-Est Créteil le jeudi et à l’EHESS (avenue de France) le vendredi et le samedi.

Les propositions de communications d’une page maximum (en français ou en anglais) sont à envoyer avant le lundi 12 janvier 2015.

## Organisation

- le GRePo (groupe de projet de l’Association française de science politique « La représentation politique : histoire, théories, mutations contemporaines »),

- le CRHEC (Centre de recherche en histoire européenne comparée, Université Paris-Est Créteil) et
- le CRESPPA (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, CNRS-Université Paris 8 Saint-Denis et Paris Ouest)

En collaboration avec l'Ecole française d'Athènes, l'Ecole française de Rome, l'AFSP et l'Université de Lyon 2

Lieux : EHESS et Université Paris-Est Créteil. Dates : 12-14 mars 2015

Responsables scientifiques :

Corinne Péneau,

Samuel Hayat,

Yves Sintomer